

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS

Annonces, la ligne. 20
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

ABONNEMENT

Saumur
Un an. 25 fr.
Six mois. 13
Trois mois. 7

Poste
Un an. 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat,
sur la poste
et chez tous les libraires

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 4 MARS

A LA CHAMBRE

M. Constans n'a pas longtemps fait attendre sa vengeance : M. Tirard a été interpellé dès hier.

Un député radical, M. Camille Dreyfus, est venu interroger le président du conseil sur les motifs de la démission de M. Constans et sur l'orientation politique du Cabinet orné de M. Léon Bourgeois.

Sur le premier point, M. Tirard a éludé les explications. Sur le second, il a récité la déclaration ministérielle du début de la session précédente : la Chambre orientera sa politique vers la Gauche. Sa politique sera franchement républicaine. Elle comporte l'union de toutes les fractions de la majorité pour l'accomplissement des fameuses réformes que l'on connaît.

Tout cela n'est pas nouveau et cela manque d'intérêt. Mais ce qui a été fort intéressant, c'est la lamentable attitude de M. Tirard et l'accueil qui lui a été fait par la Chambre. Le pauvre homme avait perdu toute son assurance. A peine a-t-il recueilli une demi-douzaine d'applaudissements.

En revanche, les éclats de rire, les exclamations ironiques, les murmures hostiles ne lui ont pas fait défaut. On l'en a comblé, on l'en a accablé. Puis, lasse de bafouer l'infortuné ministre, la Chambre a couvert sa voix du bruit de ses conversations. C'est au milieu de l'indifférence de l'Assemblée que M. le président du conseil a posé la question de confiance.

M. Bourgeois a eu un peu plus de succès. Et pourtant il s'est borné à répéter les déclarations de M. Tirard. Mais il a été le sous-secrétaire d'Etat de M. Floquet ; il appartient à la Gauche radicale ; il représente la mainmise du radicalisme sur ce pauvre Cabinet. Les radicaux ont donc applaudi dans sa bouche ce qu'ils avaient honni dans celle de son collègue.

Ils ont encore accentué leur attitude lorsqu'un des leurs, M. Barthou, est venu prendre assez violemment parti contre le président du Conseil, en réclamant « l'union des républicains pour les réformes » et la rupture complète avec la Droite.

D'autre part, M. Ribot, intervenant au nom du Centre, a du même coup désavoué la politique ultra-radical et la conduite du ministère. L'apparition de cet oiseau de proie est de mauvais augure. Il est clair que le Cabinet exhale une odeur cadavérique. Le voilà pris entre les radicaux et les modérés pressés de se partager ses dépouilles.

Un bon point à M. Paul de Cassagnac. Avec un rare courage, il a réuni M. Boulanger, constaté la façon dédaigneuse avec laquelle les républicains ont toujours repoussé les avances de la Droite, condamné, en un mot, cette politique dont le résultat — lui-même l'a constaté — a été le découragement de l'opposition conservatrice.

De l'intervention de M. Dugué de la Fauconnerie, je n'ai rien à dire. Cela n'a pas d'import-

ance. Quant à M. Robert Mitchell, je veux bien croire qu'il a été fort spirituel, mais je n'ai rien entendu de sa harangue étouffée dans le bruit des causeries.

A 5 heures, M. de Douville-Maillefeu était à la tribune. MM. Clémenceau et Flourens ont demandé la parole. Le débat s'est élargi. Voici l'étalage des discordes, des compétitions, des insanités et des impuissances républicaines.

Quatre ordres du jour ont été déposés.

Le gouvernement déclare se rallier à un ordre du jour déposé par M. Barthou et ainsi conçu :

« La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement et convaincue qu'il continuera à suivre une politique nettement républicaine, passe à l'ordre du jour. »

M. de Choiseul propose l'ordre du jour pur et simple qui est repoussé par le gouvernement.

L'ordre du jour pur et simple a la priorité. L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 349 voix contre 210.

M. Renard vient expliquer son vote et celui de quelques-uns de ses amis.

Ils pensent qu'il faut éviter les occasions de crise, mais, devant les déclarations provocantes du ministre de l'intérieur, ils voteront contre le gouvernement.

M. Terrier vient déclarer qu'il votera l'ordre du jour en réservant son vote relatif à la loi contre la presse.

M. Dreyfus annonce que devant les déclarations équivoques du gouvernement il repoussera l'ordre du jour.

M. Cavaignac déclare qu'il n'est pas satisfait entièrement des déclarations du gouvernement, mais espérant que le ministre réglera sa conduite selon la politique exposée par M. Ribot, il votera l'ordre du jour.

L'ordre du jour accepté par le gouvernement est adopté par 249 voix contre 200.

Le cabinet ne doit la vie qu'à 49 voix. Elles peuvent lui faire défaut sous le moindre prétexte.

ÉLECTIONS LÉGISLATIVES DU 2 MARS

SCRUTIN DE BALLOTAGE

Paris, 5^e arrondissement (Saint-Victor et la Sorbonne)

MM. Naquet (Élu), 4,496 voix.
Bourneville, 3,696

Une certaine agitation a régné toute la soirée aux abords des diverses sections de vote du 5^e arrondissement ; dans plusieurs sections le dépouillement a été rendu assez difficile par la présence de perturbateurs.

Le résultat a été accueilli aux cris de : Vive Boulanger ! Vive Naquet !

Un individu a été arrêté.

Une centaine de personnes qui stationnaient devant les bureaux de la Presse ont acclamé M. Naquet.

Les agents ont dispersé les manifestants.

M. Naquet avait eu 85 voix de majorité au 6 octobre ; il en a 700 après son invalidation.

Voilà la réponse du suffrage universel.

L'élection de M. Naquet n'est pas une élection boulangiste, c'est un vote de protestation contre l'atteinte portée aux droits du suffrage universel.

L'augmentation de voix obtenue par M. Naquet le prouve suffisamment.

Les 700 voix qu'il a gagnées ne sont pas des voix acquises à une politique qui ne compte plus dans le pays ; elle représente la somme des colères produites depuis cinq mois par une Chambre malfaisante et un gouvernement de jacobins.

Beaucoup qui n'avaient pas voté pour M. Naquet boulangiste, ont voté pour M. Naquet invalidé et adversaire du laïcisateur Bourneville. Ils ont entendu donner une leçon au gouvernement, et c'est tout.

Aux élections du canton de Mauléon (Basses-Pyrénées), c'est M. Etcheverry, conservateur invalidé, qui est élu contre M. Berdoly, républicain.

M. CONSTANS EST HABILE

M. Constans a cessé d'être ministre : il a été remplacé de suite par M. Bourgeois.

C'est un trou de bouché dans la muraille lézardée, mais cette opération de replâtrage ne relève pas plus l'autorité qu'elle n'assure la durée du ministère Tirard.

M. Constans, sentant l'écroulement, s'est prudemment retiré, ne voulant pas être compromis et diminué dans les luttes prochaines qui vont s'engager entre la Chambre et le ministère sur les questions d'ordre politique et social.

Il faudrait supposer M. Constans bien susceptible pour démissionner parce que M. Tirard lui a adressé un propos malsonnant. Il faudrait le croire bien imprévoyant pour ne pas être convaincu qu'il escompte l'avenir et pense que le bénéfice de demain compensera amplement la perte d'aujourd'hui.

Le ministère Tirard n'est qu'une épave ; M. Constans, ne voulant pas être jeté à la côte, a pris le premier prétexte qui s'est présenté pour dégager sa responsabilité et se mettre à l'abri.

Les partisans de M. Tirard comprennent la portée de l'acte de M. Constans ; ils prévoient les catastrophes et accusent l'ancien ministre de l'intérieur d'avoir, en les abandonnant, manqué à ses devoirs et trahi les intérêts de la République.

Nous n'avons pas à intervenir dans les rivalités ministérielles, mais il nous sera permis de demander à quels devoirs a manqué M. Constans et quels intérêts il a trahis.

UN AVERTISSEMENT

Interrogé au sujet de la prochaine expiration du traité franco-turc, M. Tirard a fourni des explications assez embarrassées, mais où se trouve un avertissement indirect qu'il importe de retenir. M. le président du conseil a prétendu qu'il importait au maintien de l'influence de la France en Orient, que les produits ottomans jouissent en France du traitement de la nation la plus favorisée. Le moment n'est pas venu de discuter cette théorie, mais le fait seul qu'elle a été exposée suffit pour faire deviner que les libre-échangistes, désespérant de faire triompher leurs idées, vont essayer d'arguer de nécessités politiques

internationales pour endiguer le courant qui domine en ce moment et qui tend à faire dominer le respect des droits et des intérêts du travail national.

L'avertissement, encore une fois, est utile à recueillir ; il ne sera d'ailleurs pas difficile, le moment venu, de faire justice de l'argument.

SANG ROYAL

Sous ce titre, la *Petite France* publiait il y a quelques jours un article — reproduit avec empressement par les feuilles républicaines de toutes nuances — qui attaque basement la Maison de France, cette admirable lignée de rois, cette race si française par le cœur et par le courage, dont un républicain, M. Challemel-Lacour, disait, il y a quinze mois, en décembre 1888, « que sa grandeur est sans égale dans l'histoire ».

Mais le journal en question, qui n'a pas de préjugés, lui, prétend que le jeune duc d'Orléans, et que son grand-père le duc d'Orléans, le héros des guerres d'Afrique, mort en 1842, ne sont pas des princes français, parce que leurs ascendants ont épousé des princesses des diverses maisons régnantes de l'Europe.

Et armé d'un Bouillet quelconque, *doctus cum libro*, la feuille créée par l'Anglais Wilson rappelle, notamment, que le grand-père du jeune duc d'Orléans actuel a épousé une princesse de Mecklembourg.

Le journal tourangeau n'est pas heureux dans ses choix. La famille de Mecklembourg est d'origine slave. (C'est établi par les hommes qui ont appris l'histoire ailleurs que dans Bouillet.)

Mais est-ce que, par exemple, parce que dans une famille il y a eu des alliances avec des étrangers, les membres de cette famille sont moins patriotes que d'autres ?

Est-ce qu'il n'y avait pas dans cette admirable légion de zouaves pontificaux, qui a été merveilleuse de courage et d'héroïsme, en 1870, dans les champs de Patay, de Loigny, etc., des jeunes gens dont les ascendants avaient épousé des étrangères ? — Ils ont prouvé, ce nous semble, qu'ils n'étaient pas moins patriotes que leurs camarades.

Est-ce que, jusqu'à la veille de la guerre de 1870, il n'y avait pas en Alsace des jeunes gens, des jeunes filles, qui épousaient des Allemands ou des Allemandes ?

Osez-vous dire que l'Alsace n'a pas été et n'est pas française et patriote ?

Le raisonnement de la *Petite France* est donc absurde. Si notre confrère avait appris l'histoire ailleurs que dans son Bouillet (comme nous venons de le dire), elle saurait que dans la famille impériale de Russie, *bien Russe* cependant et très hostile à l'Allemagne, il y a eu un grand nombre d'unions avec des princesses allemandes. La célèbre Catherine II, peu tendre pour l'Allemagne, était une princesse allemande d'origine, cependant.

Le czar actuel, Alexandre II, est cousin-germain de l'empereur Guillaume II ; qui est-ce qui oserait dire qu'il n'est pas très Russe et très anti-Allemand ?

Et puis, est-ce bien à nos républicains à sou-

lever un pareil débat, quand on voit, aujourd'hui, que nous avons pour président du conseil des ministres M. Tirard, Suisse d'origine, pour président du Sénat M. Le Royer, également Suisse d'origine, et enfin, pour ministre des affaires étrangères, un Badois, un Allemand, M. Spuller?

Tous les souverains, sauf l'Allemagne, ont demandé des nouvelles du duc d'Orléans et lui ont envoyé des compliments.

A M. SIGISMOND LACROIX

On lit dans le *Moniteur* :

« M. Sigismond Lacroix écrit dans le *Radical* : « Il y a quelque part derrière une porte verrouillée un jeune gandin qui veut poser pour martyr. » M. Sigismond Lacroix insulte M^r le duc d'Orléans parce qu'il est venu, au prix de sa liberté, réclamer le droit d'être soldat. M. Sigismond Lacroix est Français, puisqu'il a été employé dans une administration publique, puis conseiller municipal, et qu'il est aujourd'hui député. Cependant M. Sigismond Lacroix, si empressé de recueillir tous les avantages attachés à la qualité de citoyen français, n'a jamais fait le service militaire. Peut-il nous dire pourquoi ? »

A CLAIRVAUX

M^r le duc d'Orléans n'a pas eu la consolation d'assister, avant-hier, à la célébration de la messe.

On serait tenté de croire qu'il y a, dans ce fait regrettable, un parti pris odieux, car, outre la messe qui se dit pour les prisonniers, il en est célébré une autre, à 9 heures, pour le public, dans l'enceinte de la prison. Depuis la suppression absurde de l'aumônier, c'est M. le curé de Suvancouat qui offre à Dieu le Saint Sacrifice dans la chapelle de la prison et dans la chapelle de Sainte-Anne.

Pourquoi n'a-t-on pas admis le Prince à entendre l'une ou l'autre de ces deux messes ?

La franc-maçonnerie gouvernementale pourrait seule nous répondre.

Le Prince a passé la journée de dimanche presque seul, n'ayant pour distraction que la vue des passants qu'il regardait par les vitres de la fenêtre. On l'a aperçu du dehors, et tout le monde le désignait avec les marques les plus vives du respect et de la sympathie.

Cependant, vers deux heures, le colonel de Parseval a été admis auprès de Son Altesse.

Le temps est toujours rigoureux.

Le Prince a tellement froid, dans sa cellule, qu'il est obligé de garder sa fourrure et de porter des bottes en feutre.

Quand Blanqui, le sinistre révolutionnaire, était détenu à Clairvaux, il n'y avait pas assez

de larmes dans la presse républicaine pour condamner les rigueurs de la détention.

Aujourd'hui, on trouve que pour un prince une cellule n'est jamais trop froide. Il est vrai qu'un cœur chaud bat dans la poitrine du jeune duc d'Orléans.

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

En avant! Toujours en avant! Progressistes et socialistes emportent de nouveaux succès aux élections de ballottage et le Cartel voit ses blessures se multiplier et s'agrandir en dépit de la pression électorale la plus effrénée. Les socialistes comptent déjà vingt-six députés définitivement élus — nous disons déjà parce que, en Allemagne, toutes les élections de ballottage n'ont pas lieu le même jour. — Les démocrates de la Volkspartei ont gagné presque tous les sièges du Wurtemberg et détiennent actuellement sept sièges. Les progressistes sont quarante-trois et ils seront beaucoup plus nombreux quand les élections seront terminées.

A Berlin même ils ont eu un magnifique succès: la première, la deuxième, la troisième, la cinquième circonscription leur appartiennent et pas un de leurs adversaires, socialistes ou membres du cartel, n'a cette fois pu l'emporter sur eux. Il est vrai que samedi c'était jour de paye, ce qui a éloigné des urnes un grand nombre d'ouvriers. A remarquer que tandis qu'au premier tour, c'étaient aux socialistes qu'appartenaient les succès les plus marqués, ceux-ci reviennent, cette fois, à leurs frères ennemis, les progressistes.

M. Virchow, aussitôt après la proclamation des résultats annonçant son élection, a prononcé une allocution qui fera du bruit et marquera probablement le point de départ d'une ère nouvelle.

« Nous ne ferons pas au Reichstag de politique de représailles, a-t-il dit en substance, nous nous conformerons aux intentions exprimées par l'empereur dans ses rescrits. »

Les socialistes sont élus à Königsberg, Brême, Hulle, Niederbarnim et Breslau, où M. Seydewitz, conservateur, a été battu par M. Tutzaner.

Les candidats du centre sont élus à Wurzburg, Augsburg, Hannu. Trois nationaux libéraux seuls ont pu passer à Duisbourg, Bernburg, Swerin.

Les élections de ballottage complètent ainsi le mouvement commencé le 20 février. De quel côté le gouvernement prendra-t-il sa majorité? Associera-t-il les conservateurs, les débris du Cartel et le Centre?

Guillaume II, complétant son évolution, formera-t-il sa majorité du Centre et des progressistes? Un seul rayon de lumière se dégage de tous ces nuages amoncelés qui nous cachent l'avenir: le centre deviendra le pivot du gou-

vernement. Singulière destinée que celle de cet empire protestant formé en haine de l'Autriche catholique et devenu prisonnier des catholiques. CH. GRANDAL.

ITALIE. — Une dépêche de Rome nous annonce que le Pape a reçu samedi matin les cardinaux venant présenter à Sa Sainteté leurs hommages et leurs vœux à l'occasion du quatre-vingt-unième anniversaire de sa naissance et du douzième de son couronnement comme Souverain Pontife.

En réponse aux félicitations du doyen du Sacré-Collège, le Saint-Père a prononcé une importante allocution.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

L'hiver n'a pas dit son dernier mot. Ce matin encore, le thermomètre est descendu à 7 degrés 1/2 au-dessous de zéro.

Le ciel est clair et un vent glacial souffle du nord-est.

Le baromètre se tient à 763 mm.

C'est une forte pression et le bulletin de l'Observatoire ne fait point espérer une baisse prochaine.

Les glaçons apparaissent de nouveau en Loire.

Il y a encore de beaux jours pour les patients, mais de bien cruels moments pour les malheureux.

MUSIQUE MUNICIPALE

La Musique municipale de Saumur donnera à ses membres honoraires le troisième concert demain mercredi 3 mars, à 8 heures du soir, au Foyer du Théâtre.

Programme

1. *Le Voyage en Chine*, fantaisie: MUSIQUE MUNICIPALE.
2. Caprice hongrois pour violoncelle, par M. WEBER, violoncelle solo de l'Association artistique d'Angers.
3. Air des *Saisons*, de V. Massé, chanté par M^{lle} CLOSON.
4. *Le Soulier rose*, monologue de Jacques Normand; *Billet de faire part*: M. G. D.
5. Menuet de *Manon*, de Massenet, quatuor à cordes.
6. *Lucrèce Borgia*, fantaisie exécutée par la clarinette solo de la Musique municipale.
7. *Berceuse de Meiners*, pour violoncelle; *Sérénade de Hollemann*: M. Weber.
8. *Sérénade de Braga* avec accompagnement de violoncelle: M^{lle} CLOSON et M. WEBER.
9. Valse chantée par M^{lle} CLOSON.
10. Monologue: M. V. BUTEAUX.
11. Trio de *Guillaume Tell*, de Rossini, pour trois violoncelles: MM. WEBER, DELPIERRE et SOREL.

12. *Clairrette*, polka pour piston: MUSIQUE MUNICIPALE.

Le Chef de musique, V. MEYER.

Une quête sera faite au profit des pauvres.

VOLEUR MALHEUREUX

Samedi, un ouvrier monteur de l'usine électrique de Saumur avait été congédié par la direction de l'établissement. Pendant l'avant-dernière nuit, cet individu a pénétré dans l'usine en défonçant un carreau de l'imposte et a visité le bureau de M. Sir. Ce garçon savait qu'une assez forte somme avait été encaissée et comptait faire un bon coup. Heureusement il n'a trouvé que 5 ou 10 fr.

Ne pouvant garnir ses poches, il ne trouva rien de mieux que de s'emparer d'une bicyclette appartenant à M. Sir.

Il força la serrure du contrevent pour sortir, sans trop de tapage.

Le lendemain matin, la police, informée, ouvrit une enquête. Des indices sérieux ne tardèrent pas à la mettre sur la piste du coupable qui a été arrêté le soir même à la gare d'Orléans, nanti d'un billet de chemin de fer. La bicyclette était aux bagages.

Celle-ci a été remise à son propriétaire et le voleur conduit en prison.

A PROPOS DE L'EXÉCUTION DE MARTIGNÉ-BRIAND.

M. Anatole Leroy, conseiller général, adresse la lettre suivante au *Patriote*; elle fait justice de certaines allégations de ce journal :

« Monsieur le Rédacteur en chef,

» Permettez-moi de vous demander une rectification à propos de l'article que vous avez publié hier dans le *Patriote*, sur les cépages américains.

» Je n'ai pas été seul avec quelques amis, ainsi que vous l'avez cru, à demander au Conseil général l'introduction de ces cépages.

» La vérité est que l'assemblée départementale, après avoir entendu les avis de plusieurs de ses membres, était très hésitante.

» Beaucoup de mes collègues étaient partisans de l'introduction, et ce n'est, en somme, que par un sentiment de prudence peut-être exagéré, mais que je comprends fort bien, qu'une faible majorité a voté l'ajournement.

» Si donc il y a eu quelque mérite pour la minorité à demander l'introduction des cépages américains, il est juste que tous ceux qui la composaient en aient leur part.

» Je crois, du reste, qu'au mois d'avril prochain, la cause que nous avons défendue au mois d'août dernier sera facilement gagnée.

» Je vous prie d'agréer, monsieur le Rédacteur en chef, l'expression de mes sentiments distingués.

» L. ANAT. LEROY.

» 3 mars 1890. »

23 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Les deux hommes se dirigèrent vers le logement du contre-maître.

L'appartement consistait en trois pièces: cuisine, chambre et cabinet.

Verdrel avait toutes les qualités du vieux garçon rangé et propre. Bien que la saison fût belle, il faisait encore frais, surtout aux approches du soir. Il alluma un bon feu dont les lueurs égayèrent la chambre. Ensuite, il posa sur la petite table du pain, du fromage, un pâté à la croûte dorée, et n'oublia ni le cidre, ni le cognac normand.

Devant cette appétissante collation, Davy ouvrit son couteau avec les meilleures dispositions.

C'était un robuste garçon, de trente ans environ, taillé en athlète, hant en couleur, faisant le coup de poing à l'occasion, mais au demeurant serviable et bon enfant.

Davy n'avait qu'un travers: il se croyait

éloquent... de là, une véritable manie de parler en public. Du reste, sa voix formidable, son inépuisable faconde le prédestinaient à l'emploi d'orateur. S'il fallait complimenter un patron, haranguer les ouvriers, Davy était toujours prêt à monter sur la brèche.

Verdrel, qui avait sa petite idée, engagea la conversation sur les discours qu'ils venaient d'entendre, sans négliger d'arroser l'excellent pâté et le pain frais.

— Ah! vous trouvez, Davy, qu'on pourrait rétorquer pas mal des arguments du citoyen de la conférence?

— Sans doute. Ils ont beau dire, j'aime encore mieux voir la manufacture aux mains de M. Davron que dans celles de ces gaillards-là.

— Et vous avez crânement raison, mon garçon. Je me suis laissé dire que dans le midi de la France, des mines avaient été cédées, soit aux communes, soit à un certain nombre d'ouvriers, eh bien! ça n'a jamais pu aller... Les uns voulaient blanc, les autres voulaient noir, ceux-là tiraient à dia, ceux-là à hue... et la besogne n'avancait guère... si bien que les plus avisés ont fini par se donner des maîtres et des règlements.

— Quand je vous disais, voisin, qu'il fallait toujours en venir là?

Le brave garçon, sans s'en apercevoir, s'appropriait les idées des autres.

L'œil gris du père Verdrel rayonna, il tenait la ficelle.

— Pour ceux qui voulurent s'entêter, les mines ne produisirent presque rien, ils les abandonnèrent. Comme vous le dites, Davy, il faut quelque chose avec le bras.

— Il faut la tête, Monsieur Verdrel.

— Oui, la tête qui pense, qui gouverne... vous avez trouvé cela tout de suite, mon garçon.

— On ne me prend pas si facilement à la glu que tous ces benêts, dit-il en se rengorgeant. Allons, encore un verre de votre excellent cidre... Il est diablement coulant, savez-vous?

Il fit claquer sa langue, en ajoutant d'un air avisé:

— Et la suite, patron?

— Ah! je sais, l'argent... hein? le capital — vous avez diablement raison, Davy. — Où le prendront-ils le capital pour bâtir les manufactures, payer les ingénieurs et le reste? Ils placent le leur si souvent à fonds perdu... et

l'autorité, mon bonhomme, qui est-ce qui se fera obéir là-dedans? Et le règlement... je suppose qu'on en fasse un, qui voudra le suivre?

— Tout à fait mes idées, je l'ai toujours dit aux brailleurs, faut un maître.

Son interlocuteur crut le moment opportun pour lancer sa pointe.

— Ah! ça, Davy, vous qui avez l'habitude de parler en public, qui connaissez de si bonnes choses à dire à ces faiseurs d'embarras venant se mêler de nos affaires sans y être priés, pourquoi ne leur répondez-vous pas dimanche? Tiens, c'est une idée, ça!

L'orateur villageois, malgré son assurance, se troubla.

— Ah! Monsieur Verdrel, il y aura tant de monde, et...

Il se grattait l'oreille, hésitant, mais l'amour-propre éveillé prenait le dessus.

— Allons donc, Davy, vous n'avez pas l'habitude d'avoir peur... et les camarades seraient fiers de vous... jusqu'au patron qui vous en saurait gré.

Ainsi agréablement excité, l'ouvrier finit par dire en frappant du poing sur la table:

— Eh bien! fichtre, entendu... on ne dira

Le Parquet de Saumur nous communique la note suivante :

« La destruction des pieds de vigne américaine introduits dans l'arrondissement contrairement au décret du 7 février dernier (*Journal officiel* du même jour), a été faite en vertu de l'art. 7 du décret du 13 juin 1882. Ce décret lui-même a été rendu en exécution des dispositions de la convention internationale de Berne, du 3 novembre 1884, convention rendue exécutoire à son tour par le décret du 15 mai 1882. L'Allemagne, l'Autriche-Hongrie, le Portugal, la Suisse sont parties contractantes avec la France dans ladite convention. Elle ordonne (art. 8) la destruction par le feu des plants provenant de régions suspectes. »

Nous pouvons ajouter : *Dura lex sed lex*. Espérons que prochainement elle sera réformée.

On annonce que M. le préfet de Maine-et-Loire a adressé aux 384 maires du département une circulaire les invitant à prendre, sur l'opportunité de l'introduction des ceps américains, l'avis des Conseils municipaux et de les transmettre en temps utile pour que la question soit soumise au Conseil général en avril prochain.

Les comités de vigilance du phylloxéra des arrondissements d'Angers et de Saumur ont été convoqués.

Nous espérons que l'on ne se bornera pas à compter les avis des Conseils municipaux ; mais qu'on les appréciera, suivant l'intérêt de chaque commune dans la question. Une commune, qui n'a pas de vignes, peut bien n'avoir aucune opinion préférée sur les plants américains.

LE PHYLLOXÉRA. — Beaucoup de personnes demandent quels sont les départements ou arrondissements limitrophes de Maine-et-Loire autorisés à recevoir des cépages américains provenant d'arrondissements phylloxérés.

En voici la liste :

Département. — Indre-et-Loire tout entier. Arrondissements. — Niort, Melle et Parthenay, dans les Deux-Sèvres. — Fontenay-le-Comte, dans la Vendée. — Poitiers, Châtelleraut, Civray et Montmorillon, dans la Vienne.

TOURNÉE ARTISTIQUE

M. Dumaine, l'acteur bien connu, accompagné de ces deux autres grands artistes, Taillade et Lacressonnière, va donner en France cinquante représentations d'adieu, sous la direction de M. Frédéric Achard.

Dumaine, Taillade, Lacressonnière, ce sont trois noms que les Parisiens seuls ont vu briller sur la même affiche.

Cinquante représentations seulement ! On

pas qu'un Normand de Flers ait reculé devant n'importe qui.

Le grand mot était lâché, il ne reviendrait pas dessus, Verdrel le savait.

Davy, malgré ses prétentions au talent oratoire, était un brave garçon, obligeant, courageux, et doué d'un certain bon sens quand l'amour-propre ne l'aveuglait pas.

Le contre-maître passa la soirée à lui faire dire nombre d'arguments, dont jusque-là celui-ci ne se doutait pas.

Verdrel, avec son esprit sagace, ses lectures, la fréquentation des classes ouvrières, s'était mis au courant des principales questions sociales.

Il souriait dans sa barbe, tout en faisant mouvoir sa marionnette avec une habileté que plus d'un meneur eût pu lui envier.

Hélas ! il faut l'avouer, ce n'était ni l'amour de la justice, ni même celui de l'humanité qui guidait le vieil ouvrier — il ne croyait guère à la première et méprisait la seconde — mais bien la recherche d'un plaisir de gourmet malicieux.

La soirée s'avancait, il fallut songer à se séparer.

— Dites donc, Verdrel, insinua Davy au

moment de partir, j'ai peur d'oublier une partie de mes idées ; vous qui êtes un homme de plume, si vous m'en jetiez quelques mots sur le papier ?... Cela m'aiderait à retrouver le fil.

Le contre-maître eut le rire en dedans qui donnait une expression si goguenarde à ses yeux gris.

— Allons, entendu, je ferai de mon mieux le secrétaire. Après-demain, je vous donnerai l'écrit ; mais dame, vous savez, faudra frapper dans le tas.

Pour l'instant, Davy se sentait le courage d'escalader la tribune sur le dos des socialistes.

Il sourit d'un air entendu et sortit en pressant vigoureusement la main de son hôte.

La soirée était belle, Verdrel resta quelques moments debout à la porte. La lune éclairait en plein les bâtiments de l'usine. Les routes blanches se dessinaient sur le fond obscur des prairies. On entendait un bourdonnement confus, traversé, de temps à autre, par un chant, ou par des éclats de voix avinées — les ouvriers sortaient des cabarets. — Verdrel écouta ces bruits de houle, puis, ses yeux pétillèrent de malice... il rentra en se frottant les mains,

espère que le théâtre d'Angers sera compris dans l'itinéraire de cette tournée vraiment artistique.

LES CONSEILS MUNICIPAUX ET L'IMPOT FONCIER

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser le télégramme suivant aux préfets :

« Les conseils municipaux de divers départements, sur l'initiative de plusieurs sociétés d'agriculture, ont pris des délibérations demandant au Parlement le dégrèvement de l'impôt foncier. Ces délibérations sont illégales : les conseils municipaux ne peuvent émettre des vœux que sur les questions purement locales, et les questions d'administration générale leur sont interdites. Veuillez donc annuler celles de ces délibérations qui vous seraient signalées. L'opinion publique ne se méprendra pas sur le caractère de cette mesure, car le projet de budget de 1894 contient un dégrèvement de près de seize millions de francs pour la propriété foncière non bâtie. »

Le principe général posé par ces instructions du ministre nous paraît tout au moins fort discutable. L'impôt foncier étant un impôt de répartition, il semble que ce soit bien une question locale que de discuter la façon dont cette répartition est faite ! Or, demander le dégrèvement ressemble beaucoup, à certains égards, à une protestation contre la répartition. Quoi qu'il en soit, on est peu habitué à voir le gouvernement si scrupuleux en matière de vœux émis par les conseils municipaux.

Nous ferons remarquer, en outre, qu'il est au moins singulier de prendre pour argument les dispositions d'un budget qui, n'ayant pas encore été déposé, n'est connu de personne.

Tout ce qu'on pourrait conclure de la note de M. le ministre de l'intérieur, c'est que quand on réclame une diminution d'impôts, on fait par cela même acte d'hostilité notoire contre la République.

Au fond, c'est assez exact.

REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, 2 mars 1890.

Le marché en général et celui des rentes françaises en particulier n'a cessé de présenter une allure favorable. Le 3 0/0 clôture à 88.42

Le 4 1/2 0/0 a eu des alternatives contradictoires qui l'ont laissé à 105.40.

Le Crédit Foncier a terminé en hausse à 4,342.50. Son bilan au 31 janvier fournit des indications favorables sur le marché des opérations sociales.

La Banque de Paris est à 790. Cet établissement a eu une part prépondérante dans l'émission de l'emprunt russe dont le succès est tout-à-fait exceptionnel. Le nombre des souscripteurs, en France, s'élève à 473,705. Le nombre des titres disponibles pour les souscriptions contre espèces à 123,415 seulement. En conséquence, il a dû être créé des demi-obli-

gations. Les souscripteurs de 4 à 40 obligations recevront une demi-obligation ; de 41 à 199 une obligation. Le succès de l'émission est tout-à-fait exceptionnel.

La Société Générale cote 478.75 en attendant mieux. La Banque d'Escompte s'est traitée couramment de 518.75 à 520. La Société de Dépôts et Comptes Courants toujours en grande fermeté à 600.

On négocie la Banque des Pays-Autrichiens à 532.50. Cette société a réalisé en 1889 des bénéfices qui permettront la distribution d'un dividende de 35 fr. par action ; en outre, elle a commencé l'exercice 1890 dans d'excellentes conditions.

Les demandes du Comice agricole de Tunisie réclamant pour la régence la création d'un Crédit Foncier viennent enfin de recevoir une solution. Un groupe important de capitalistes, après avoir élaboré les statuts d'un Crédit Foncier, va procéder le 5 mars courant à l'émission au pair de 500 fr. de 20,000 actions de la société. Les souscriptions sont reçues dès maintenant au siège social, 8, rue de la Michodière, à Paris, et dans toutes les banques. Cette affaire répondant à des besoins immédiats et de première nécessité ne peut manquer d'être bien accueillie par l'épargne.

L'action des Pierrières de Ceylan a des demandes suivies entre 62.50 et 63.75. En dehors de ses mines de pierres précieuses et de ses gisements de plombagine, la Compagnie possède un domaine de 200 ares lui assurant une récolte annuelle de 60 à 70,000 livres pesant de thé manufacturé.

Les titres de la Compagnie des Cuivres et Soufres de Pignerol sont l'objet d'achats à 27.50 et 27.75. Les travaux exécutés jusqu'à ce jour par les premiers concessionnaires sont des plus importants. Les installations ont été faites patiemment, car ce sont les bénéfices réalisés chaque année qui ont fourni les ressources nécessaires.

Les obligations des chemins de fer Russes Orel-Griasi se négocient couramment à 587.50. Productives d'un intérêt annuel de 24.70 exempts d'impôts, elles sont gagées, d'une part, par tous les revenus et tout l'avoir de la Compagnie ; d'autre part, elles possèdent la garantie formelle et absolue du gouvernement russe.

L'obligation libérée des chemins de fer de Porto-Rico est ferme à 277.50. Les travaux de construction du réseau sont poussés avec activité et une des sections sera ouverte à l'exploitation à la fin d'avril.

L'obligation des chemins de fer Economiques s'échange à 394.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR
Séance du 2 Mars 1890.

Versements de 164 déposants (24 nouveaux), 40,805 fr. 05.

Remboursements, 27,469 fr. 68.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

UNE DAME, excellente musicienne, désire donner des leçons de piano et de chant, chez elle ou dans les familles.

S'adresser au bureau du journal.

— Vous avez la plus grande chambre de la cour, voulez-vous nous la prêter ?

Le tisseur, pris à l'improviste, n'osa pas refuser, mais il se demandait comment Séverine prendrait la chose... Il bégaya quelques mots sur le temps...

— Ça ne sera pas long, dit un ouvrier, une heure suffira-t-elle, messieurs ?

— Sans doute, répondit l'un des délégués, mais on étouffe ici.

Chacun sortit.

Il fallait s'exécuter, Darnétal prit en hésitant le chemin de sa demeure.

Il se défiait du premier mouvement de sa fille cadette, mais celle-ci, grâce à François, était avertie.

Le jeune garçon, comme tous ses pareils, se fauflait partout ; au premier mot de la proposition de l'ouvrier, il s'élança vers le deuxième.

Séverine, pâle de contrariété, comprenait à peine comment son père avait pu accepter une telle intrusion... Cependant, dès qu'elle entendit le bruit des pas dans l'escalier, elle se promit de faire bonne contenance.

Alors un des assistants interpella Darnétal qui se trouvait parmi les curieux.

(A suivre.)

Le plus ancien des médicaments préconisés contre le rhume est la *Pâte de Regnaud*. Aucune préparation de ce genre n'est plus agréable ni plus efficace pour la guérison des rhumes, enrhouements et affections de poitrine.

LE MONDE ILLUSTRE

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 1^{er} Mars :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Aux abattoirs, par Hugues Le Roux. — Nos gravures ; M. Oliva ; le cardinal Joseph Pecci ; le comte Andrassy ; à l'exposition culinaire ; les élections allemandes ; beaux-arts : *la Leçon du grand-père* ; le contre-amiral Fisquet ; M. d'Antas ; le major Panitza. — La mode dans le monde, par Ludka. — Chronique des beaux-arts, par Olivier Merson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Echechs, par S. Rosenthal. — Rébus.

GRAVURES : M. Oliva. — Le cardinal Pecci. — Le comte Andrassy. — M. d'Antas. — L'amiral Fisquet. — Le major Panitza. — Berlin : le professeur Virchow, au Tivoli. — Aux abattoirs. — Beaux-arts : *la Leçon du grand-père*. — Le théâtre illustré. — La mode en février 1890. — Histoire d'un petit tableau. — Echechs, par S. Rosenthal. — Rébus.

ABONNEMENTS : Un an, 24 fr. — Six mois, 13 fr. — Trois mois, 7 fr. — Un numéro, 50 centimes.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois sup ^{rs} , la boîte p ^r 6 personnes	0.85
» » » » 3 »	0.45
Haricots verts sup ^{rs} , » 6 »	0.90
» » » » 3 »	0.45
Asperges d'Argenteuil, » 5 »	1.30
Macédoine, » »	1.80
Jardinière, » »	1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....	1.20
Fonds d'artichauts, » »	2.00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

Les Gastrites, Gastralgies, Dyspepsies, Douleurs et Crampes d'Estomac SONT RADICALEMENT GUÉRIS PAR LE
Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
PARIS, Maison J.-P. LAROZE, 2, rue des Lions-St-Paul et dans toutes les bonnes Pharmacies.

Eviter les contrefaçons

Exiger le véritable

PAUL GODET, propriétaire-gérant

FAILLITE BOULITTE

Les créanciers de la faillite du sieur Boulitte, armurier, sont avisés que le syndic a fait rentrer une partie de l'actif recouvrable.

Les créanciers vérifiés et affirmés sont invités à se rendre le mercredi 5 mars 1890, à 4 heures du soir, chez M. Doussain, 10, rue des Basses-Perrières, à l'effet de recevoir un premier dividende de 13.50 0/0 qui leur revient, et ce conformément aux dispositions de l'article 566 du Code de commerce.

(218) Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur.

VENTE

PAR LICITATION

Aux enchères publiques

D'UNE

MAISON

ET D'UN

JARDIN

Sis commune de Saumur,

Dépendant de la communauté GÉLINEAU-DUPEUX.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 30 MARS 1890, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaurepaire, n° 17, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.

En exécution d'un jugement rendu entre les parties ci-après dénommées par le Tribunal civil de Saumur, le vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-neuf;

Aux requêtes, poursuites et diligences du sieur Victor-Jules Gélinau, sculpteur, demeurant à Saumur, route de Varrains, ayant pour avoué constitué M^e Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11;

En présence de :
1^o M. Gaëtan Dupeux, caissier à la Société générale, demeurant à Saumur, rue de l'Hôtel-Dieu, pris au nom et comme subrogé-tuteur des mineurs Claudius et Gabriel Gélinau; ayant pour avoué constitué M^e Popin, avoué à Saumur;

2^o M. Arthur Gilbert, tailleur de pierres, demeurant à Saumur, en sa qualité de subrogé-tuteur ad hoc desdits mineurs;

Le dimanche trente mars mil huit cent quatre-vingt dix, à midi et demi, en l'étude et par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, y demeurant rue Beaurepaire, n° 17, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé;

Il sera procédé à la vente sur licitation, aux enchères publiques, des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la communauté ayant existé entre les époux Gélinau-Dupeux.

DÉSIGNATION

Commune de Saumur

LOT UNIQUE

Une petite maison, sise à Saumur, route de Varrains, comprenant : un rez-de-chaussée à usage d'atelier de sculpteur, et un premier étage à usage d'habitation, ladite maison située sur le bord de la route et à droite du jardin ci-après désigné;

Grand jardin dont la partie au bord de la route sert de chantier de sculpture;

Petit pavillon au fond dudit jardin; Le tout clos de murs et d'une contenance de sept cent vingt mètres

carrés environ, joignant d'un côté la route de Saumur à Varrains, au midi Pasquier ou représentant, d'autres côtés Robin et Thomas ou représentants, compris au plan cadastral sous les numéros 37 et 38 de la section E.

Mise à prix : deux mille cinq cents francs, ci..... 2.500 fr.

Total de la mise à prix : 2,500 fr.

S'adresser, pour tous renseignements :

1^o A M^e DE NEUVILLE, avoué poursuivant la vente;

2^o A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, dépositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le trois mars mil huit cent quatre-vingt dix.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Enregistré à Saumur, le mars mil huit cent quatre-vingt-dix, folio , case . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : L. PALUSTRE.

Étude de M^e BRAC, notaire à Saumur.

A VENDRE PAR ADJUDICATION

Le DIMANCHE 16 MARS 1890, à 2 heures, en l'étude de M^e BRAC,

Deux Maisons de commerce

Nos 24 et 26, rue Saint-Nicolas, et n° 9, rue de la Fidélité, à l'angle de ces deux rues.

BON PLACEMENT

Facilités de paiement.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

Étude de M^e LECOMPTE, notaire à Brézé.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891,

Le Moulin de Baffou

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTE. (124)

A Louer présentement

UNE MAISON

SERVANT D'AUBERGE
Située rue de Poitiers et rue de la Chouetterie.

S'adresser à M. BARTHÉLEMY-BERGER, rue de la Chouetterie, 44.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite
UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE OU A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN 1890

MAISON

Avec Jardin

Place du quai Saint-Nicolas.

S'adresser à M^e BRAC, notaire.

VENTE VOLONTAIRE De Meubles

Le LUNDI 10 mars 1890, à 4 heures du soir, à Saumur, dans une maison sise rue du Pressoir-Saint-Antoine, n° 38, il sera vendu, par le ministère de M^e JAUBERT, commissaire-priseur, audit lieu :

Buffets, lit en noyer, fauteuil Voltaire, chaises, tables, glaces, guéridon, table de nuit, pendule, garniture de cheminée, un lot de vaisselle, verrerie et batterie de cuisine, poêle et ses tuyaux.

Vieilles pièces de monnaie en or.

On paiera expressément comptant, plus 10 0/0 pour les frais.

Le commissaire-priseur,

Y. JAUBERT.

Étude de M^e JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

Par suite de départ.

Le MERCREDI 5 mars 1890, à 4 heures du soir, à Saumur, rue Duncan, n° 3,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires à glace, buffets, salle à manger, ameublement de salon, vieux bahut style Louis XIV, commodes, deux chambres à coucher, fauteuils, chaises, glaces, tables, lavabos, lit en fer;

Articles de literie, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

JARDIN A VENDRE

Ou à Louer présentement

S'adresser à M^{me} DERUET, 1, rue Saint-Nicolas.

A CÉDER UN ÉTABLISSEMENT

LOUEUR DE VOITURES

DE REMISE

Bonne Clientèle

S'adresser à M. TOURET, rue d'Orléans, 53. (220)

GUÉRISON
Certaine et Radicale de toutes les Affections de la Peau
DARTRES, ECZÉMAS, ACNÉ, PSORIASIS, PRURIGO, TRICHIE, HERPES, LUPUS, etc.
MÊME DES PLAIES, ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins les plus célèbres.
Le traitement ne dérange nullement du travail, il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.
S'adresser à M. LEBONNARD, Médecin-Spécialiste Ancien Aide-Major des Hôpitaux Militaires à MELUN (S.-et-M.). Consult. gratuites par Correspondance.

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, à Argenteuil (Seine-et-Oise)

Avec la collaboration de M. le marquis de CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREYON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr.; 6 mois, 7 francs.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 0/0 de pur

Entrepôt : Rue Dailly, SAUMUR
Chez M. A. COURTET

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1^{er} choix

Petits pois.....	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins.....	—	1.60	—	0.85
Haricots verts.....	—	0.85	—	0.45
» » très fins.....	—	1.50	—	0.80
Asperges entières.....	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis.....	—	0.40	—	—
Thon à l'huile depuis.....	—	0.75	—	—
Homard entier.....	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon.....	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile.....	—	0.50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

PHARMACIE A. CLOSIER

N° 19, rue Dacier (PLACE SAINT-PIERRE), en face la Caisse d'Épargne SAUMUR

Droguerie Médicinale et Vétérinaire. — Entrepôt des Eaux minérales naturelles Françaises et Étrangères. — Dépôt de toutes les Spécialités médicales.

Grand assortiment de Bandages se prêtant à tous les mouvements du corps et maintenant la hernie constamment réduite. — Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.

CABINET D'APPLICATION

On trouve, à la Pharmacie, un grand choix d'Articles en caoutchouc vulcanisé, en gomme noire et gomme anglaise blonde, de Bas contre les varices, de Ceintures en tous genres, de Biberons, d'Injecteurs et d'Irrigateurs.

PRIX MODÉRÉS

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

SE DÉFIER DES IMITATIONS ET CONTREFAÇONS

VELOUTINE

Poudre de Ris spéciale préparée au Bismuth, par Adhérente et invisible, elle donne au Teint une Beauté et une Fraîcheur naturelles.

CH. FAY, Inventeur

9, Rue de la Paix, PARIS

Et chez tous les Coiffeurs et Parfumeurs.

EXIGER la MARQUE de FABRIQUE ET LE TIMBRE DE GARANTIE DE L'UNION DES FABRICANTS.

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,